## Fédération Nationale des Infirmiers



## Travaux CNAM / syndicats représentatifs : L'obscure clarification !

Paris le 8 octobre 2024 - La multiplication des indus opérés par l'assurance maladie et l'hétérogénéité d'interprétation de la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) a présidé aux travaux engagés depuis le mois de mai dernier entre les syndicats représentatifs et la CNAM.

La Fédération Nationale des Infirmiers a claqué, ce jour, la porte du groupe de travail sensé aboutir à l'élaboration et à la diffusion d'une circulaire de la CNAM en direction de ses échelons locaux au niveau des territoires (CPAM).

Cette circulaire devait clarifier les règles de gestion des prescriptions médicales imprécises, certaines conditions de facturation et les cas particuliers de dérogations aux règles usuelles de facturation.

Cette réunion conclusive s'est résumée de la part de la CNAM à des propositions de rédaction restrictives qui auraient conforté les échelons locaux les plus prompts à complexifier la gestion administrative des infirmières et infirmiers libéraux et amener les autres échelons locaux à leur emboiter le pas.

La Fédération Nationale des Infirmiers ne peut que constater l'écart entre la volonté affichée des partenaires conventionnels d'aboutir aux clarifications recherchées sur des éléments susceptibles de faire consensus et les propositions de rédaction souhaitées finalement par la CNAM.

La Fédération Nationale des Infirmiers ne cautionnera pas la diffusion d'une circulaire qui renforcera les pressions exercées par les échelons locaux sur les IDEL. De même, elle ne cautionnera pas un texte qui ne prendra pas en compte les réalités d'exercice et les difficultés qu'ont chaque jour les IDEL à obtenir des prescriptions conformes aux nouvelles et récentes exigences de l'Assurance maladie.

La Fédération Nationale des Infirmiers considère que le positionnement dogmatique de l'assurance maladie est très loin de concourir à un meilleur accès aux soins pour les patients.

Contact : Daniel Guillerm Président Portable 06 08 84 50 27

Siège social : 7, rue Godot-de-Mauroy – 75009 PARIS – Tél. : 01 47 42 94 13 Internet : http://www.fni.fr – E-mail : fni@fni.fr

Siret: 302 999 024 000 11